



République Française

Accusé de réception en préfecture  
092-21920094-20231003-DEL2023-S06007-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2023  
Date de réception préfecture : 16/10/2023

## COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil Municipal

Du 3 octobre 2023

---

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 3 octobre 2023 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 27 septembre 2023.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Maires Adjoints ; Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme DE PRATI, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, Mme CATAU, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, Mme JOAQUIM-BOURALY, M. PRUNUS, Mme VIGNON, M. MBANZA, Mme DAHAN (A partir de 20h26), M. SCHNEIDER, Mme PETIT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme DELAMARE, M. LOUIS, M. CLAUSSMANN, Mme MARTY, Mme DAHAN (jusqu'à 20h26).

Procurations : Mme DELAMARE a donné pouvoir à M. DUVIVIER, M. LOUIS à Mme CANTET, M. CLAUSSMANN à M. LANOY.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

---

Délibération n°2023/S06/007

**Objet : Convention d'habilitation informatique « structures » entre la Caisse d'Allocations Familiales et la ville de Bois-Colombes concernant la mise en ligne sur le site « monenfant.fr » de données relatives aux établissements et services référencés sur le site – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention d'habilitation informatique à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales ;

Vu la création du site [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr) ;

Considérant la politique active menée par la Commune, notamment en faveur des familles ;

Considérant que la convention renforcera l'information concernant la qualité d'accueil des jeunes enfants ;

Considérant que la sécurité des données nécessite d'indiquer le nom des agents habilités à se connecter sur le site [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr) ;

Vu l'avis de la commission services à la population du 21 septembre 2023 ;

Vu le rapport présenté par Madame COLOMBEL, Maire Adjoint ;

Après en avoir débattu ;

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE la convention d'habilitation informatique « structures » entre la Caisse d'Allocations Familiales et la ville de Bois-Colombes concernant la mise en ligne sur le site « monenfant.fr » de données relatives aux établissements et services référencés sur le site.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention visée à l'article 1 et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité des 33 votants.

Le Secrétaire de séance,  
Conseiller Municipal,



Michel DUVIVIER

Fait en séance les jour, mois et an susdits  
Le Registre dûment signé  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Vice-Président du Département  
des Hauts-de-Seine



Yves RÉVILLON

Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de la Réception en  
Préfecture le 10 6 OCT 2023  
Et de la publication le 13 octobre 2023